

Zeitschrift: Zeitschrift für öffentliche Fürsorge : Monatsschrift für Sozialhilfe : Beiträge und Entscheide aus den Bereichen Fürsorge, Sozialversicherung, Jugendhilfe und Vormundschaft

Herausgeber: Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

Band: 78 (1981)

Heft: 1

Artikel: Glückwünsche zum 75-Jahr-Jubiläum vom Groupement romand des institutions d'assistance publique et privée

Autor: Calame, Francis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-838815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tor unserer Monatszeitschrift, Ehrenmitglied Doktor Alfred Zihlmann, Basel, neu zu bearbeiten und aus Anlass dieses Jubiläums im Eigenverlag herauszugeben. Wir versprechen uns damit einen grösseren Nutzen und vor allem eine sinnvolle Hilfe für die vielen nebenamtlichen und ehrenamtlichen Mitarbeiter in der öffentlichen Fürsorge unseres Landes. Ihnen und ihrer fachlichen Förderung gilt unser Interesse besonders deshalb, weil wir vollamtlich sozial Arbeitenden davon auszugehen haben, dass es ohne diese ehrenamtliche Tätigkeit um das Fürsorgewesen in der Schweiz nicht gut bestellt wäre.

Darf ich noch um Verständnis dafür bitten, dass ich davon abgesehen habe, einzelne Persönlichkeiten, Behördenvertreter und Organisationen in meiner Begrüssung auch namentlich zu erwähnen. Sie finden auf den Tischen Gästelisten aufgelegt. Damen und Herren aus dem befreundeten Ausland und der Presse bedienen wir gerne mit einer Dokumentensammlung.

Damit, meine sehr verehrten Damen und Herren, habe ich den heutigen Festakt eröffnet.

Glückwünsche zum 75-Jahr-Jubiläum

Vom Groupement romand des institutions d'assistance publique et privée

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Les circonstances, dues à l'atteinte de la limite d'âge et de la retraite de M. Hubert Wolhauser, font que le Groupement romand des institutions d'assistance publique et privée délègue, à ce 75e anniversaire, un président en fonction depuis 4 mois.

Vous voudrez donc bien pardonner à ce nouvel arrivant dans votre honorable conférence de ne pas évoquer l'histoire de ces trois-quart de siècle d'assistance. D'autres orateurs peuvent le faire avec une meilleure connaissance.

Je n'en adresse pas moins sincèrement, au nom de mes collègues du Groupement romand, mes vives félicitations aux organes dirigeants de la conférence, mais surtout une pensée de reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré pour créer et maintenir vivante une indispensable institution de coordination de l'action sociale en Suisse.

Le Groupement romand a cette particularité de réunir dans son comité, à part égale, les représentants des services publics et privés. Bien que la création du canton du Jura ait quelque peu allongé les distances, la «région» romande de la Suisse demeure un territoire à mesure humaine. Cela permet aux collaborateurs des services

d'assistance et des institutions privées de se réunir à trois reprises dans l'année pour étudier les propositions de modification des textes légaux et des mesures à envisager face aux problèmes sociaux.

Cette réunion des services publics et privés a permis la mise en œuvre d'importantes réalisations. Parmi celles-ci je veux seulement évoquer l'établissement de conventions à trois partenaires: les cantons, les établissements pour mineurs, les associations professionnelles des collaborateurs.

Ces conventions assurent aux établissements pour mineurs l'équilibre de leur financement – mais elles les ont conduits à utiliser un plan comptable commun, à présenter leurs comptes et leurs activités avec des éléments compréhensibles pour les organes subventionneurs alors que les salaires des collaborateurs sont périodiquement revus dans un cadre conventionnel respecté.

Il est souhaitable qu'une telle réalisation puisse également être mise en œuvre dans les autres régions de la confédération.

Nous saisissons l'occasion de nous exprimer à cette assemblée pour faire part de notre inquiétude en ce qui concerne les projets de révision de l'aide financière de la Confédération aux institutions sociales. La décennie qui s'achève – prospère que le plan économique – a permis la création d'institutions spécialisées pour le traitement de jeunes éprouvant de graves difficultés d'adaptation sociale et d'intégration professionnelle. Ces institutions, hautement subventionnées par la Confédération, ayant par ailleurs suivi des directives strictes quant à leur structure et à leur personnel, coûtent fort cher à l'exploitation. Il sera difficile aux seuls cantons d'en assumer la charge. Il en sera de même pour les services d'aide à domicile des personnes âgées, fortement aidés dans le cadre de l'art. 101bis AVS, également remis en question.

M. le Conseiller fédéral Kurt Furgler a donné l'assurance que les acquis sociaux ne seront pas mis en péril. Nous espérons vivement que ce sera le cas, mais ne voyons pas encore très clair à ce sujet.

Notre éminent collègue du Comité du Groupement romand, Me Jean-Philippe Monnier, me faisait remarquer que nos ancêtres, au moment de rédiger la Charte nationale, avaient mis en valeur la notion du «nous», en allemand «WIR». A l'époque, «WIR» représentait les 3 cantons primitifs: Uri – Schwyz – Unterwald (Nidwalden – Obwalden – Uri – Schwyz). Nos chers aïeux ne pouvaient imaginer qu'à des centaines d'années plus tard, s'adjoindraient à la Confédération helvétique des territoires lointains, à la langue et à la mentalité si différentes. A tel point que le «WIR» pourrait être interprété ainsi: «Welsche Immer Ronchonners...»

Nous ne voudrions pas faillir à cette pertinente qualification. Un jubilé est aussi l'occasion d'émettre un vœu pour l'avenir. Nos collaborateurs de langue française éprouvent beaucoup de difficultés à apprendre la langue allemande, et de ce fait ont très peu d'accès à l'intéressante documentation provenant des services officiels et privés de l'ensemble de la région alémanique du territoire suisse. Notre vœu de ce jour est celui-ci: ne serait-il pas possible à votre conférence, ou que votre conférence trouve les

moyens financiers pour confier, par exemple à la Conférence suisse d'action sociale (LAKO) (qui cherche une raison d'être!), la mission d'améliorer les communications en établissant un véritable service de traduction de tous les documents, afin que ceux-ci paraissent en toutes les langues pratiquées en Helvétie?

Bien entendu, nous nous déclarons prêts à collaborer à cette entreprise.

Nous vous remercions d'inviter fidèlement le Groupement romand aux assemblées de la Conférence, nous en sommes fort honorés, et formulons nos meilleurs vœux pour l'heureux déroulement de cette journée.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

Francis Calame, Président du GRIAPP

Von der Schweizerischen Fürsorgedirektorenkonferenz

Sehr geehrter Herr Präsident,
Sehr geehrte Damen und Herren,

In Artikel 3 ihrer Statuten setzt sich die Schweizerische Konferenz für öffentliche Fürsorge die Förderung des Fürsorgewesens auf kommunalem, kantonalem und eidgenössischem Boden sowie die berufliche Aus- und Weiterbildung der in der Fürsorge tätigen Personen zum Ziel.

Meine Damen und Herren,

die Schweizerische Fürsorgedirektorenkonferenz stellt in ihrer Gratulationsadresse mit Hochachtung fest: Sie haben in den langen Jahren Ihres Wirkens dieses Ziel erreicht. Ihre ernsthafte Arbeit, Ihr Ideenreichtum und Ihre Aufgeschlossenheit gegenüber sozialen Problemen geben Gewähr, dass Sie sich auch fürderhin in all Ihrem Denken und Handeln auf dieses Ziel ausrichten werden. Hiefür gebührt Ihnen Anerkennung und Dank.

Die kantonalen Fürsorgedirektoren gehen mit Ihnen einig:

Die materielle Hilfe bedeutet eine elementare Voraussetzung für die Bewährung im sozialen Bereich. Allein in den meisten Fällen genügt das nicht. Nur mit der geistig-seelischen Hilfe werden wir der Zielsetzung einer aufgeschlossenen und humanen Sozialpolitik gerecht:

den innerlich und äusserlich freien Menschen zu fordern.

Dies bedingt eine weitere gemeinsame Arbeit:

- Gemeinsame Arbeit, nach welcher unsere Gesellschaft weiterhin bereit sein muss, für die so formulierte Sozialpolitik die nötigen Mittel freizusetzen. Der Bund hat in dieser Beziehung mit den grossen Sozialwerken der SUVA, der Militärversicherung, der Erwerbsersatzordnung, der Alters- und Hinterlassenenversicherung und der In-